

Conditions générales d'inscription aux séjours de colonies de vacances organisés par Scovacolos

Les prix indiqués sont toutes taxes comprises (TTC). Ils deviennent fermes et définitifs au moment de l'inscription. Il se peut qu'ils soient révisés, mais les éventuels nouveaux tarifs s'appliqueraient alors que pour les inscriptions à venir et ne seraient pas rétroactifs pour les inscriptions déjà effectuées.

Ils comprennent l'ensemble des prestations suivantes : l'hébergement en pension complète à compter du diner du premier jour jusqu'au déjeuner du dernier jour, l'encadrement et l'accès à l'ensemble des activités choisies.

Ils ne comprennent pas le transport pour se rendre sur le lieu de déroulement du séjour ainsi que celui du retour, toutefois selon les villes de départ des transports accompagnés par les animateurs et animatrices sont proposés contre paiement d'un supplément.

Les prestations non utilisées ne sont pas remboursées.

Des réductions sont accordées aux fratries.

Les paiements peuvent être effectués par chèque bancaire, virement bancaire, mandat postal, cartes Visa, MasterCard, American Express, chèques vacances de l'ANCV, bons caf (selon le département du domicile de l'enfant). Il y a une possibilité de payer en plusieurs fois à condition que le séjour soit intégralement réglé à son premier jour. Les paiements par cartes peuvent se faire de façon sécurisée par téléphone ou directement dans nos bureaux.

Les confirmations d'inscription et les convocations de départ sont envoyées sur l'adresse mail inscrite sur la fiche d'inscription. Les familles désirant recevoir ces documents par courrier postal devront payer un supplément de 10€ par enfant.

L'inscription de votre enfant peut se faire par courrier, par téléphone ou par internet.

Scovacolos a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie MMA qui couvre l'ensemble de ses activités. Cette assurance est incluse dans le prix du séjour.

Scovacolos a souscrit une assurance d'assistance aux personnes en cas de maladie ou de blessure, d'assistance aux personnes en cas de décès auprès d'Europe Assistance. Cette assurance est incluse dans le prix du séjour.

Il vous est possible de souscrire en complément une assurance annulation, si vous décidez d'annuler avant le départ, nous vous remboursons alors le montant du séjour, après application d'une franchise de 15€, en cas de maladie grave d'accident grave ou de décès de l'enfant ou de l'un de ses proches (père, mère, beau-père, belle-mère, frère, sœur). Les annulations dues à des maladies connues avant la souscription de l'assurance ne pourront être prises en charge.

Le prix de l'assurance annulation varie selon la durée du séjour. Vous devez décider de souscrire ou non cette assurance au moment de l'inscription. Une fois souscrite, cette assurance ne peut plus être remboursée.

En cas d'annulation de votre part sans souscription de l'assurance :

Plus de 105 jours avant le début du séjour, il vous sera remboursé 70% du prix du séjour.

Entre 42 et 104 jours avant le début du séjour, il vous sera remboursé 70% du prix du séjour.

Entre 21 et 41 jours avant le début du séjour, il vous sera remboursé 50% du prix du séjour.

Entre 8 et 20 jours avant le début du séjour, il vous sera remboursé 20% du prix du séjour.

7 jours ou moins avant le début du séjour, aucun remboursement ne sera consenti, le séjour sera dû dans son intégralité.

En cas d'interruption d'un séjour commencé pour cause disciplinaire ou de convenance personnelle, ce séjour sera aussi dû dans sa totalité.

En cas d'annulation venant de notre part, Nous essayons de vous proposer une solution de remplacement, si aucune solution ne vous convient , nous vous remboursons intégralement les sommes versées.